

30 juin 2006
Français
Original : anglais

**Conférence chargée d'examiner
les progrès accomplis dans l'exécution
du Programme d'action en vue de prévenir,
combattre et éliminer le commerce illicite
des armes légères sous tous ses aspects**

New York, 26 juin-7 juillet 2006

**Document de travail présenté par le Ghana, le Kenya,
la Norvège, l'Ouganda, les Pays-Bas, le Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse**

Armes légères et développement

On trouvera ci-après une proposition concernant le texte sur les armes légères et le développement.

**II. Mesures concrètes en vue de renforcer l'exécution du Programme d'action
aux niveaux national, régional et mondial**

Au niveau national

Nouveau paragraphe 24 bis

Encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à élaborer, s'il y a lieu, des plans d'action nationaux complets pour prévenir et combattre le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, y compris pour prévenir la violence armée, et à les intégrer dans des programmes nationaux de sécurité et de développement, notamment dans des stratégies de lutte contre la pauvreté.

III. Coopération et aide internationales

Paragraphe 16

Rappelant la décision du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les autres mesures prises par les partenaires de développement qui permettent d'utiliser l'aide publique au développement pour la mise en œuvre du Programme d'action, encourage tous les États, organismes et institutions à tirer pleinement parti de cette décision et à contribuer à la mise au point des directives de l'OCDE afin de renforcer l'utilisation



de l'aide publique au développement aux fins de l'exécution du Programme d'action.

Paragraphe 18

Les États et les organisations internationales et régionales intéressées qui sont en mesure de le faire devraient, sur demande des autorités compétentes, envisager activement d'offrir une assistance, notamment financière, pour promouvoir, entre autres, le renforcement des capacités en vue d'appuyer encore l'application du Programme d'action et du document final de la Conférence d'examen, compte tenu des priorités et politiques déclarées du gouvernement et des parties intéressées et des évaluations des besoins concrets en matière de sécurité et de développement sur les plans national, local et des collectivités. Ces programmes pourraient comprendre :

- a) Des plans d'action nationaux en vue de prévenir et combattre le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, notamment pour prévenir la violence armée;
 - b) Des programmes pour la maîtrise des armes légères et la lutte contre la violence armée dans le cadre de plans de développement nationaux et de stratégies de lutte contre la pauvreté.
-